

Newsletter

Édition avril 2023

Information sur la norme eCH-0196 version 2.2

L'année dernière, l'équipe eRelevé fiscal de la CSI avait déjà informé des modifications de la norme eCH 0196 version 2.1 à eCH-0196 version 2.2 lors des entretiens d'échange avec les banques, ainsi que lors de la séance d'information eRelevé fiscal en octobre 2022.

La norme eCH-0196 version 2.2 est publiée sur la page d'accueil eCH depuis juin 2022. La nouvelle version 2.2 pourra être utilisée par les banques à partir de l'année fiscale 2023. Le passage à la nouvelle version 2.2 est facultatif pour les établissements financiers. Le principe est toutefois le suivant : si la version 2.2 est appliquée par les banques, toutes les modifications de la version 2.2 doivent être reprises. Il n'est pas possible de ne reprendre que certains modules.

[eCH-0196 eRelevé fiscal version 2.2.0](#)

Du côté de la CSI, on recommande le passage à la version 2.2, car elle apporte des simplifications au contribuable lors du téléchargement dans les solutions de déclaration des cantons. En outre, la CSI recommande aux établissements financiers qui prévoient de mettre en œuvre le eRelevé fiscal cette année de commencer directement avec la version 2.2.

La CSI a demandé aux cantons de soutenir les deux versions, 2.1 et 2.2, dans la déclaration et dans la taxation à partir de l'année fiscale 2023. L'équipe eRelevé fiscal de la CSI se renseigne actuellement auprès de chaque canton sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Différences entre version 2.1 et version 2.2

Toutes les modifications de 2.2 sont visibles dans le Change Log de la version 2.2 : [Change log](#)

La principale adaptation de la version 2.2 concerne les frais d'administration de titres. En collaboration avec des instituts financiers et des cantons, la CSI a identifié 5 catégories de frais comprenant au total 45 types de frais. Une liste détaillée des frais est disponible sur le Sharepoint de la CSI.

[Structure des frais d'administration de titres V2.2](#)

Il faut désormais indiquer l'ID du type de frais pour les différentes positions des frais d'administration de titres. Ainsi, lors du téléchargement du eRelevé fiscal dans la déclaration, ces frais peuvent être directement ajoutés aux bons endroits. Les contribuables n'ont plus besoin de saisir ou d'attribuer manuellement un type de frais dans la déclaration.

Il n'est actuellement pas prévu d'inclure d'autres types de frais.

De plus, la définition du code-barres de la page a été adaptée dans la norme eCH-0196 version 2.2. Une nouvelle annexe a été publiée à cet effet sur la page d'accueil eCH. L'objectif est d'appliquer cette définition à d'autres projets, comme par exemple le eCH-0248 Pilier 2 et 3a.

Le code-barres de page se compose toujours de 16 caractères. Le code-barres de la page contient le numéro de la norme eCH, le numéro de la page, l'orientation et le sens de lecture.



En outre, des indications sur l'organisation ou des indications sur le destinataire sont mentionnées. Par ailleurs, certains attributs obligatoires ont été modifiés en attributs facultatifs dans la norme :

- **Nouveau: Champs facultatifs**
 - Prénom
 - Nom de famille
 - IBAN

Ainsi, dans la version 2.1, il faut prévoir des solutions de contournement, par exemple pour le nom dans le cas de comptes numériques ou pour l'IBAN, si aucun IBAN n'est disponible. Actuellement, l'IBAN n'est pas encore validé. L'objectif est toutefois de vérifier également la somme de contrôle de l'IBAN et d'autres attributs dans les versions futures.

Les banques qui passent à la version 2.2 doivent veiller à développer les solutions de contournement existantes afin de remplir les attributs avec des valeurs correctes.

Les responsables de projet eRelevé fiscal de la CSI prendront contact avec chaque banque par e-mail afin de savoir, entre autres, quelle est la planification pour la mise en œuvre de la version 2.2. Cette information est importante pour l'équipe eRelevé fiscal de la CSI afin de coordonner le re-test spécialement pour la V2.2.

Nouvelle structure de dossier uniforme CSI-Share-Point eRelevé fiscal

La structure de classement sur le CSI-SharePoint eRelevé fiscal s'est progressivement développée depuis 2016. Afin d'introduire une structure de dossier uniforme pour toutes les banques, l'équipe eRelevé fiscal de la CSI a créé les dossiers suivants pour chaque banque :

- 📁 Name
- 📁 1_Test_Retest_2023
- 📁 2_Bugbase
- 📁 3_NDA_Zertifikat_Certificat
- 📁 4_Infos
- 📁 5_Archive

Les noms des dossiers ont été choisis de manière à pouvoir être utilisés aussi bien pour les banques francophones que pour les banques germanophones.

Dossier annuel Re-Testing

Le dossier "1_Test_Retest_2023" est créé chaque année pour l'année fiscale concernée et comporte 3 sous-dossiers :

Dans le sous-dossier "**1_Status_Etat_Testing**" se trouve le fichier Excel pour la documentation du statut de test des banques.

Le sous-dossier "**2_Testreports_Analyse_SSK-CSI**" est destiné aux rapports de test pour lesquels les banques ne parviennent pas à trouver d'erreur et transmettent les rapports anonymisés à la CSI pour analyse.

Le sous-dossier "**3_Reports_2023_Upload_Kantone_Cantons**" est exclusivement destiné aux rapports sans erreur, complexes et anonymisés avec l'année fiscale 2023 pour les tests de téléchargement des logiciels de déclaration respectifs des cantons.

Les documents et dossiers qui ne correspondent plus à cette nouvelle structure de dossiers seront déplacés par l'équipe eRelevé fiscal CSI jusqu'à fin mai dans le dossier principal "5_Archive".

Version Java pour le générateur de tests

Deux versions du générateur de tests sont mises à disposition sur le SharePoint de la CSI. La version standard supporte Java 1.6 et plus. Celle-ci utilise donc également des versions plus anciennes des bibliothèques open source. En outre, une version pour Java -1.8 et plus est également mise à disposition. Dans ce cas, les bibliothèques Open Source actuelles sont utilisées.

Numérotation des pages des eRelevés fiscaux

Nous avons reçu le feed-back suivant de la part des cantons concernant des relevés fiscaux et des eRelevés fiscaux de cette année :

Une numérotation continue des pages des eRelevés fiscaux est en principe prévue. Elle n'est toutefois pas appliquée par toutes les banques. Afin d'aider les cantons lors de la taxation, les banques sont priées de munir les relevés fiscaux et ou les

eRelevés fiscaux de numéros de page, par exemple "1/45" ou "1 sur 45".

Absence du logo de la banque / du nom du client

Nous avons remarqué que toutes les banques ne mentionnent pas le nom du client et/ou le logo de la banque sur les eRelevés fiscaux. Parfois, ces données ne sont indiquées que sur la première page. Sur les pages suivantes, le logo et / ou le numéro de client manquent alors totalement. Les cantons ne peuvent donc pas savoir de quel client (ou dépôt) et de quelle banque il s'agit sur le relevé fiscal.

C'est pourquoi les banques sont priées de tenir compte des points suivants

Il est indispensable de faire figurer un logo et le nom du client, y compris le numéro de client, sur toutes les pages du eRelevé fiscal.

Test 2023

D'ici fin 2023, les 26 cantons et plus de 100 banques auront mis en place le eRelevé fiscal.

Le testing et le re-test annuel des relevés fiscaux sont très importants. Cela permet de réduire considérablement les cas de support des contribuables lors du téléchargement des eRelevés fiscaux. Chaque année, le re-test permet d'intercepter de nombreuses (nouvelles) erreurs avant même la production.

Entre-temps, l'équipe eRelevé fiscal de la CSI a dû faire face à un problème de ressources en raison des tests. C'est pourquoi la CSI travaille actuellement à un appel d'offres afin de pouvoir confier l'ensemble du processus de test et de re-test à un prestataire de services externe.

L'équipe eRelevé fiscal de la CSI informera les banques dès que le prestataire de services externe sera connu et que des modifications du processus de test en résulteront.

Suite aux expériences faites lors de la dernière période de test, le concept de test a été révisé en avril 2023 par l'équipe eRelevé fiscal de la CSI.

La plupart des adaptations concernent le chapitre 4.2 "re-tests annuels" ainsi que le chapitre 5.1 "Personnes et rôles".

La version actuelle du concept de test (V1.2.6) est déposée sur le SharePoint de la CSI.

[eRelevé fiscal Concept de test CSI](#)

Modifications de la FAQ technique :

FAQ 75 Retenue d'impôt supplémentaire USA
FAQ 76 Revenus sur les titres américains

Nouvelle FAQ technique :
FAQ 98 Modifications V2.1 à V2.2

Pour plus de détails, voir : [FAQ eRelevé fiscal](#)

Séance d'information sur le eRelevé fiscal pour les banques

Cette année encore, l'équipe eRelevé fiscal de la CSI organisera une séance d'information sur le eRelevé fiscal.

La rencontre se déroulera en allemand et en français.

L'équipe eRelevé fiscal de la CSI demande aux banques de réserver la date suivante :

Mercredi 21 juin 2023

de 14:00 à 17:00 heures

Centre de congrès Allresto

Effingerstrasse 20, 3008 Berne

Les invitations à cette manifestation seront envoyées début mai aux interlocuteurs des banques pour le eRelevé fiscal.

Contact

Inge Bartosch

Direction coordination eRelevé fiscal

Déléguée adjointe CSI domaine informatique

Conférence suisse des impôts CSI

inge.bartosch@ssk.ewv-ete.ch